



1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 2026-09-07
ID : 035-213503220-20260914-2026_09_071-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 septembre 2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Affiché le : 10 septembre 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 15

Le quatorze septembre deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^{me} Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, M. Sylvain MARTINHO, François CHAUVINEAU, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD et M^{me} Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Laure COQUARD, M^{me} Claude DEMAY, M. Thierry CHÉNORIO, M^{me} Caroline BERNIER, M^{me} Amélie COUPEL

Absents :

Pouvoirs : Mme Laure COQUARD donne pouvoir à M. Christophe MACÉ, M^{me} Claude DEMAY donne pouvoir à M. Arnaud MÉNARD, M. Thierry CHÉNORIO donne pouvoir à M. Frédéric JAUNASSE, M^{me} Caroline BERNIER donne pouvoir à M. Sylvain MARTINHO, M^{me} Amélie COUPEL donne pouvoir à Mme Ludivine MAINE.

Mme Sandrine ROUAUD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-09-071 : Projet maisons seniors « Le Clos Paisible » - Choix du maitre d'œuvre pour la mission de VRD

Madame le Maire expose que, dans le cadre du projet porté par la société GASNIER PROMOTION, pour la réalisation de 6 maisons seniors, situées au Clos Paisible sur l'emplacement des anciennes maisons ESPACIL, il est nécessaire de signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de VRD de ce projet.

La société EGUIMOS a été consultée et a remis une proposition d'honoraires d'un montant de 10.450,00 € HT soit 12.540,00 € TTC.

Cette proposition comprend les phases AVP – PRO – ACT – DET et AOR.

Madame le Maire demande au Conseil de valider la mission de maîtrise d'œuvre proposée.

Le Conseil, après avoir échangé sur la mission globale de la société EGUIMOS, pour un montant de 10.450,00 € HT soit 12.540,00 € TTC, délibère et, à l'unanimité :

- Valide le choix du maître d'œuvre,
- Adopte la proposition du cabinet EGUIMOS,
- Autorise Madame le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour ces Travaux.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 14 septembre 2026.

Madame la secrétaire de séance,
Mme Sandrine ROUAUD

Madame le Maire,
Mme Christine ROGER.

